

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 35/2022 du 06 septembre 2022

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE ART CAMP POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UNE LIGNE DE VIE POUR SECURISER L'ACCES A LA TOITURE A LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4), du 15 octobre 2021 et du 07 avril 2022 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2022-06-17 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

Compte-tenu de la nécessité d'équiper la salle polyvalente, d'une ligne de vie pour sécuriser l'accès à la toiture,

Vu le devis de la société ART CAMP de Morieux (22) en date du 6 septembre 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de fournitures avec la société ART CAMP de MORIEUX (22) pour la fourniture et la pose d'une ligne de vie à la salle polyvalente afin de sécuriser l'accès à la toiture. Le coût s'élève à 3 125 euros 41 HT.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 6 septembre 2022

Fait à Mohon le 06 septembre 2022

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé à la prochaine séance

